

LE CHÂTEAU DE PIERREDON BIENTÔT « CLASSÉ »

Historique !

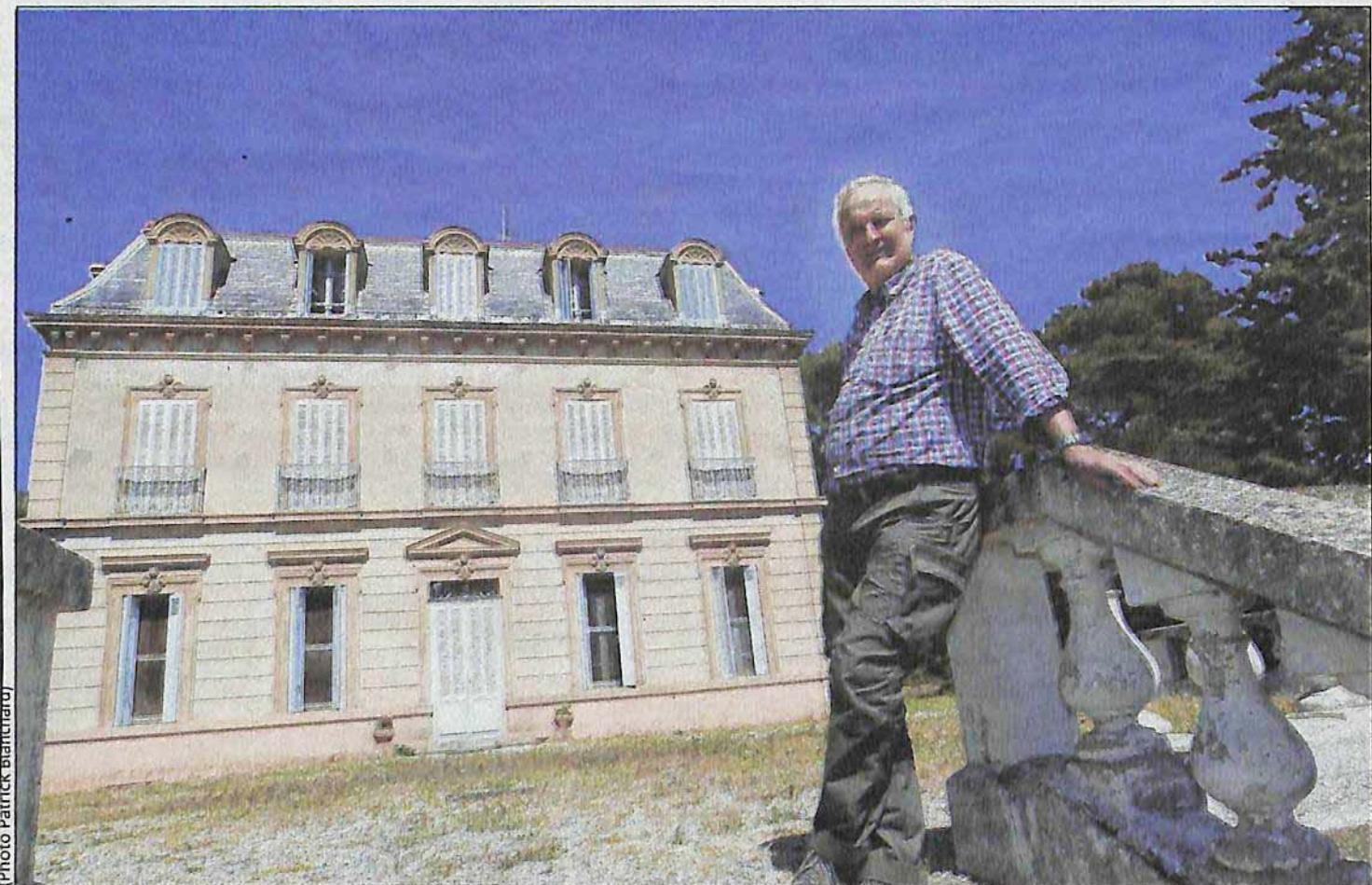


Photo Patrick Bianchini

Construite en 1860 à Sanary, la dernière résidence « dans son jus » de Michel Pacha devrait bientôt être inscrite au titre des Monuments historiques. **P 8**

La demeure du Pacha bientôt « monument historique »

Construit vers 1860, le château de Pierredon, qui fut la résidence d'été de Michel Pacha, devrait être prochainement « inscrit au titre des monuments historiques » de la région. Explications

Face au Colomбет, perchée entre pins et oliviers au-dessus de l'ancien chemin de Toulon, une magnifique et imposante bâtisse, dans le plus pur style Napoléon III, tout fièrement Sanary depuis plus de 150 ans. Le château de Pierredon, qui jadis servit de résidence d'été à Michel Pacha, pourrait aujourd'hui devenir le tout premier édifice de la ville inscrit au titre des monuments historiques.

« Ca a été un combat de longue haleine », sourit l'auteur dramatique Maurice Desmazures, propriétaire, avec ses deux frères, de ce bijou architectural... et familial. Les Desmazures sont en effet les héritiers du « Pacha », de part la famille de sa deuxième femme. S'ils n'habitent l'endroit qu'occasionnellement, ils restent des « ferments défenseurs » du patrimoine laissé par leur illustre « grand oncle ». « Ca fait dix ans que nous nous battons pour ce classement. Aujourd'hui, c'est plus qu'en bonne voie... »

La Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), qui s'est réunie en décembre dernier, a en effet décidé à l'unanimité de proposer au préfet de région l'inscription du château et



Le château de Pierredon, au dessus de l'ancien chemin de Toulon. (photos P. BL)

ses dépendances aux monuments historiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si la décision n'est encore effective (voir par ailleurs), Maurice Desmazures assure que, désormais, « le classement ne peut plus être remis en cause ». Le principe d'une protection active, il est effectivement rarissime qu'un prélet s'y oppose.

La dernière résidence dans son jus du Pacha

Rien de surprenant à cela. Outre ses formes harmo-

nieuses, la propriété regorge de trésors, tels que ses tapisseries, ses plafonds peints ou son escalier d'époque, sa terrasse aménagée, sa maison de gardien « Louis XV » ou ses étonnantes et rares dépendances agricoles (puits, pigeonnier, serre, aire de battage pavée...). Le tout sous l'œil protecteur du comte Michel de Pierredon, dont le portrait trône au-dessus du piano à queue, dans l'une des vingt pièces de la résidence.

Si l'on en croit Maurice Des-

mazures, le directeur de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) y serait d'ailleurs allé de sa petite visite à Sanary pour voir la merveille de plus près. Voire - qui sait - goûter au bandol dont les vignes entourent la propriété! Nul doute qu'il a en tout cas apprécié celle que les spécialistes présentent comme « la dernière résidence conservée dans son jus de Michel Pacha ».

Avant l'officialisation de l'inscription, l'Architecte

des bâtiments de France (ABF) et le maire de Sanary doivent maintenant se mettre d'accord sur les contours d'un secteur de protection autour de la bâtisse, qui restreindrait les règles d'urbanisme dans un périmètre de plus ou moins 500 m. L'idée étant évidemment de conserver intacte la « carte postale » de Pierredon. Voire, plus exactement, de la sacraliser.

Quid du projet de casino ?

Pour le maire de Sanary, l'enjeu est de taille : « son » projet de casino, sur le site du Colomбет situé juste en face, pourrait alors se retrouver confronté à un nouvel obstacle. La faute à pas de chance? Pas vraiment. Opposant notoire à Ferdi-

nand Bernhard, président d'une association « Michel Pacha », Maurice Desmazures ne veut pas entendre parler d'un établissement de jeux dans les parages, dont il a récemment attaqué le permis de construire. De son côté, le maire a, au fil du temps, évoqué plusieurs projets sur la zone de la propriété - classé en « emplacement réservé » - dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville. Le dernier en date n'est autre qu'un mémorial Michel Pacha. Bref, les deux hommes ne s'apprécient guère et se rendent coup pour coup. Du haut de ses 150 ans, le château de Pierredon, impassible et majestueux, les contemple.

M.A.D.



Michel Desmazures, l'un des héritiers du Pacha.

Questions à Ferdinand Bernhard « Pas au courant »

Le Var compte 325 édifices protégés au titre des monuments historiques. Mais aucun à Sanary. Pourquoi?

Essayez de repêcher vos volets, si vous habitez en face d'un monument historique, et vous saurez pourquoi... Ce sont des restrictions énormes. Et puis qui a fait restaurer la batterie de la Cride? Qui a fait rénover l'église Saint-Nazaire? Qui a fait rénover la Tour ou les deux forts du Gros Carveau? Moi.

Le château de Pierredon, lui, va être inscrit. Qu'est-ce que ça vous inspire? À l'instant, le maire n'est pas au courant. Rien n'est fait, je n'ai reçu aucun courrier. Et si cela se faisait, honnêtement, ça ne me gênerait pas. Cependant, je sais parfaitement que ce n'est ni la préservation du patrimoine ni la mémoire de Michel Pacha qui guide mes opposants à faire classer ce château, mais uniquement le projet de porter atteinte à la construction du casino. Ce que je sais aussi, c'est que ce ne sont pas

ces gens-là - les héritiers de Michel Pacha - qui entreprennent sa tombe, mais bien la mairie qui fait de son mieux pour la préserver, avec les descendants (Des De Pierredon, ndr)

Avec un périmètre de protection autour du château, le projet de casino pourra-t-il voir le jour?

Je vous signale que la cour administrative d'appel vient de suspendre la décision du tribunal administratif de Toulon, qui annulait le permis de construire du casino! Nous pouvons donc repartir dans une procédure pour obtenir l'autorisation de jeux. Ensuite, le président de la commission du patrimoine (la CRPS, ndr) m'a dit que le périmètre de protection ne freinerait pas le projet. J'attends donc le rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France avec une grande sérénité.



(photos P. BL)

Une inscription contraignante

Il existe deux niveaux de protection pour les monuments historiques : le Classement des immeubles au titre des monuments historiques (CMH) ou l'Inscription (IMH), quand l'intérêt remarquable se situe à l'échelle régionale. Pour faire inscrire un bâtiment, il faut contacter la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), émanation du ministère de la Culture, qui constituera le dossier à présenter à la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Chaque dossier comprend l'avis de l'architecte en chef des monuments historiques, de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et de l'inspecteur des monuments historiques. La CRPS examine le dossier et émet un avis au préfet de région qui peut alors décider l'inscription de l'immeuble. À l'heure actuelle, l'inscription du domaine de Pierredon a reçu un avis favorable, à l'unanimité, de la CRPS. Avant la décision du préfet, l'ABF et le maire de Sanary doivent toutefois, au préalable, se rencontrer pour décider du périmètre de protection adapté au paysage environnemental. Ce nouveau dispositif permet de substituer à l'ancien périmètre circulaire de 500 m un périmètre plus pertinent, plus souple aussi, dans l'esprit de protéger au plus juste l'édifice nécessaire

autour de l'édifice. Cette protection est certes contraignante pour l'entretien de l'édifice, mais aussi pour ce qui l'entoure dans le périmètre défini. Ainsi, toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, toutes démolitions, constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs doivent recevoir l'autorisation préalable de l'Architecte des bâtiments de France (ABF).

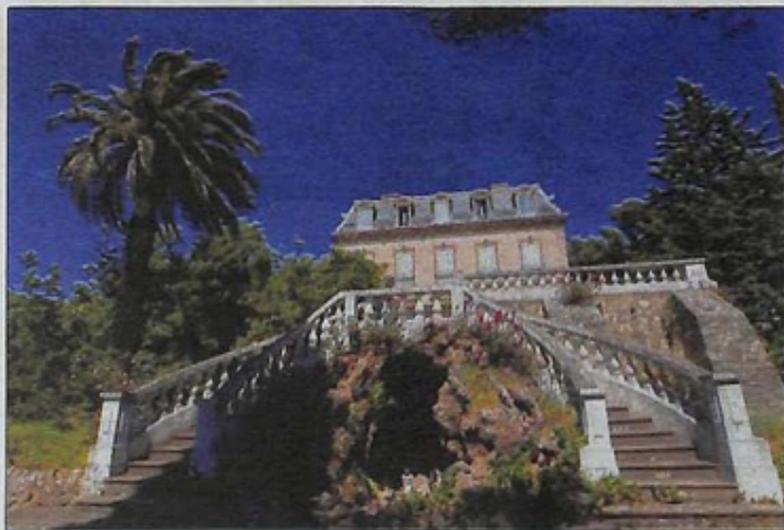


La demeure du Pacha bientôt « monument historique »

Construit vers 1860, le château de Pierredon, qui fut la résidence d'été de Michel Pacha, devrait être prochainement « inscrit au titre des monuments historiques » de la région. Explications

Face au Colombet, perchée entre pins et oliviers au-dessus de l'ancien chemin de Toulon, une magnifique et imposante bâtisse, dans le plus pur style Napoléon III, toise fièrement Sanary depuis plus de 150 ans. Le château de Pierredon, qui jadis servit de résidence d'été à Michel Pacha, pourrait aujourd'hui devenir le tout premier édifice de la ville inscrit au titre des monuments historiques.

« *Ca a été un combat de longue haleine* », sourit l'auteur dramatique Maurice Desmazures, propriétaire, avec ses deux frères, de ce bijou architectural... et familial. Les Desmazures sont en effet les héritiers du « Pacha », de part la famille de sa deuxième femme. S'ils n'habitent l'endroit qu'occasion-



Le château de Pierredon, au dessus de l'ancien chemin de Toulon. (photos P. Bl.)

ses dépendances aux monuments historiques de Pro-

vençales, la propriété regorge de trésors, tels que ses ta-

blets de marbre, les Desmazures, le directeur de la Direction régionale des af-

des bâtiments de France (ABF) et le maire de Sanary doivent maintenant se mettre d'accord sur les contours d'un secteur de protection autour de la bâtisse, qui restreindrait les règles d'urbanisme dans un périmètre de plus ou moins 500 m. L'idée étant évidemment de conserver intacte la « carte postale » de Pierredon. Voire, plus exactement, de la sacrifier.

Quid du projet de casino ?

Pour le maire de Sanary, l'enjeu est de taille : « son » projet de casino, sur le site du Colombet situé juste en face, pourrait alors se retrouver confronté à un nouvel obstacle. La faute à pas de chance ? Pas vraiment. Opposant notoire à Ferdi-

nant Bernhard, président d'une association « Michel Pacha », Maurice Desmazures ne veut pas entendre parler d'un établissement de jeux dans les parages, dont il a récemment attaqué le permis de construire. De son côté, le maire a, au fil du temps, évoqué plusieurs projets sur la zone de la propriété - classé en « emplacement réservé » - dans le cadre de l'élaboration du futur Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville. Le dernier en date n'est autre qu'« un mémorial Michel Pacha ». Bref, les deux hommes ne s'apprécient guère et se rendent coup pour coup. Du haut de ses 150 ans, le château de Pierredon, impassible et majestueux, les com-